

**Date limite de dépôt : lundi 13 mai 2024**

**Le LabEx TEPSIS finance des projets de terrain pour les doctorants et doctorantes qui ne bénéficient pas d'un contrat doctoral TEPSIS.**

Un terrain consiste en un séjour visant à la récolte de données propres à faire avancer la thèse du candidat ou de la candidate.

### Recevabilité :

Pour être recevable, un projet devra être porté par un doctorant ou une doctorante rattaché·e à l'un des laboratoires membres du LabEx<sup>1</sup>. La thèse devra porter sur l'une des thématiques du LabEx<sup>2</sup> et l'encadrant devra répondre aux critères d'appartenance à TEPSIS<sup>3</sup>. En outre, il conviendra de ne pas avoir dépassé la 4<sup>e</sup> année d'inscription en doctorat et de ne pas avoir reçu d'autre financement substantiel du LabEx TEPSIS. Le financement demandé à TEPSIS ne dépassera pas 5 000 euros pour une durée maximale de six mois.

### Dossier de candidature (5 pièces, chacune dans un fichier distinct) :

1. Formulaire TEPSIS de demande de financement<sup>4</sup> renseigné et précisant le cas échéant les cofinancements obtenus (**au format .docx**)
2. Texte (3 pages maximum) expliquant l'importance du projet de terrain dans le déroulement de la recherche et rappelant l'état d'avancement du doctorat (au format .pdf)
3. Lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse (au format .pdf)
4. CV court (2 pages au maximum, au format .pdf)
5. Calendrier prévisionnel du terrain (au format .pdf)

### Date limite de dépôt des dossiers :

Les candidatures doivent être déposées au laboratoire porteur le lundi 13 mai 2024 au plus tard puis, par l'équipe administrative de ce dernier, à TEPSIS le mercredi 15 mai 2024 au plus tard, via l'adresse : [tepsis@ehess.fr](mailto:tepsis@ehess.fr).

Les propositions seront examinées par le comité de direction de TEPSIS le jeudi 23 mai 2024.

<sup>1</sup> La liste des laboratoires partenaires du LabEx est disponible sur le site du LabEx : <https://tepsis.io/a-propos-de/>.

<sup>2</sup> Voir : <https://tepsis.io/le-labex-tepsis/>.

<sup>3</sup> La liste des membres du LabEx est disponible sur le site du LabEx : <https://tepsis.io/a-propos-de/>. En cas de doute, merci de consulter le laboratoire.

<sup>4</sup> Ce formulaire peut être retiré sur le site <https://tepsis.io/> et auprès des équipes administratives des partenaires du LabEx (cf. liste de la note 1 *supra*). Merci de veiller à le remplir à l'ordinateur et de le restituer au format .docx.

## Appel à projets : Terrains doctoraux (hors contrats TEPSIS)



Le budget prévisionnel alloué à cet appel est de 40 000 euros. Le Comité de direction de TEPSIS se réserve le droit de ne pas répartir la totalité de cette somme.

### Informations importantes :

En cas d'acceptation de votre projet, votre départ sur le terrain sera organisé par l'administration de votre laboratoire (auprès duquel vous pouvez demander un complément de financement pour votre projet), et nécessitera au préalable qu'un ordre de mission soit établi.

Les dates de départ et de retour de votre terrain doivent respecter les délais impartis par TEPSIS et vous devez informer votre laboratoire ainsi que TEPSIS si un décalage dans le temps s'impose.

Les collègues de l'administration de votre laboratoire vous expliqueront les conditions concrètes de votre départ (réservation de billets, justificatifs à fournir, etc.).

La somme allouée ne vous sera pas versée, mais il s'agit de crédits mis à la disposition de votre laboratoire qui procédera à un remboursement de vos frais après votre retour de mission. Il est, en principe, possible de demander une avance sur frais de mission, mais la demande doit être formulée à votre laboratoire plusieurs mois avant le départ.

Il est très fortement recommandé de solliciter l'administration de votre laboratoire en amont du dépôt pour vérifier la viabilité de votre projet et du montage budgétaire qui le soutiendra.

**N.B. :** Aucun projet TEPSIS ne pourra être prolongé au-delà de septembre 2025.